

**ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT
APCE 94**

8 Allée Bourvil
94000 – CRETEIL
SIRET : 404 112 757 00020
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT APCE 94

8 Allée Bourvil
94000 – CRETEIL
SIRET : 404 112 757 00020
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APCE 94, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 31 mars 2021.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
-

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 4 Mai 2021.

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE
ESIGNATURES de la part de Franck
NACCACHE
(f.naccache@jegardcreatis.com)
Date : 04/05/2021 17:35:17
Signé avec le code à usage unique
: 177546

Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 210	494	717	959
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	46 396	44 223	2 172	3 239
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 260		2 260	2 260
TOTAL I	49 881	44 717	5 164	6 473
Comptes de liaison				
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 287		3 287	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	113 981		113 981	192 555
Valeurs mobilières de placement	22 068		22 068	21 903
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	300 232		300 232	210 555
Charges constatées d'avance	3 567		3 567	2 978
TOTAL III	443 134		443 134	427 991
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecart de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	493 015	44 717	448 299	434 463

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	107 713	107 713
Autres réserves		
Report à nouveau	240 224	237 204
Excédent ou déficit de l'exercice	1 033	3 019
Situation nette	348 970	347 937
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	470	951
Provisions règlementées		
TOTAL I	349 440	348 888
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES	II	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 125	18 328
TOTAL IV	22 125	18 328
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 408	12 201
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	64 326	55 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	76 734	67 247
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	448 299	434 463

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	190	190
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	20 970	25 721
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	532 312	532 357
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		19
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 413	293
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	33	344
TOTAL I	556 917	558 924
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	102 915	105 440
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 316	5 511
Salaires et traitements	307 860	314 993
Charges sociales	119 803	120 466
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 289	2 986
Dotations aux provisions	3 797	6 584
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	18	277
TOTAL II	540 998	556 258
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 919	2 666
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	652	868
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	652	868
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	652	868
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	16 571	3 535

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 5 -

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 563	6 023
Sur opérations en capital	481	481
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 152	10 988
TOTAL V	7 197	17 492
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	22 656	17 944
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	22 656	17 944
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-15 458	-451
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	80	64
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	564 766	577 285
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	563 734	574 265
EXCEDENT OU DEFICIT	1 033	3 019
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 448 299 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 033 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application pour la première fois du règlement 2018-06 n'a entraîné aucun changement de règle de comptabilisation. Les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat et l'ajout d'informations dans la présente annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation de l'association

L'Association Pour le Couple et l'Enfant 94 a pour rôle d'assurer un accompagnement en conseil conjugal et familial, du soutien à la parentalité, de la médiation familiale, un espace de rencontre, de la thérapie familiale et de couple, le burn-out parental, des actions de prévention...

L'APCE 94, apolitique et non confessionnelle met à disposition de toute personne qui la sollicite des professionnels qui ont vocation à l'accueillir quelle que soit sa situation.

La mission de l'APCE94 est :

- d'accompagner les personnes, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle et sociale, et ce dans le respect de chacun,
- de prévenir des dysfonctionnements familiaux et leurs conséquences auprès des parents comme des enfants.
- de favoriser le maintien des relations de l'enfant avec chacun de ses parents en cas de séparation du couple ou de recomposition familiale.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

L'association constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Au titre de l'année 2020, l'association a bénéficié de 5 497.78€ au titre de l'activité partielle.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 01 juin 2021 dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. Les incidences de ces événements liés à une situation existante à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe "faits caractéristiques".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

Le 15 février 2021, suite à la démission du président, M. Abdellah DAOUDI, les membres du Conseil d'Administration ont voté M. LEUR Patrick, actuellement trésorier, pour le poste de président par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Il assurera durant cette période le cumul des deux fonctions.

Dérogations pour la présentation des comptes

Le compte de résultat 2019 n'a pu être présenté comme l'année dernière conformément au CRC 99-01. EN effet, il est présenté suivant l'ANC 2018-06.

Le traitement des fonds dédiés est inclus dans les comptes d'exploitation et non en pied de résultat. Ce qui n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice, à l'exception de provision pour départ à la retraite.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0.34%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 22 225 euros.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (président trésorier et directeur) ne sont pas mentionnées dans la présente annexe, car cela induirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Prestations Enquêtes Sociales & aides juridictionnelles

La comptabilisation de ces deux prestations a lieu lors de l'envoi d'un rapport de synthèse au tribunal d'Instance.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'association a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'association.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5764€

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 210		
TOTAL	1 210		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	25 476		980
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	19 939		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	45 415		980
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations	15		
Autres :			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 260		
TOTAL	2 275		
TOTAL GENERAL	48 901		980
CADRE B	Diminutions		Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	Valeur brute des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 210
TOTAL			1 210
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Gales, agencts et aménagt. const.			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Gales, agencts et aménagt. divers			26 457
- De transport			
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier			19 939
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL			46 396
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			15
Autres :			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			2 260
TOTAL			2 275
TOTAL GENERAL			49 881

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 10 -

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES				REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE

- 11 -

Etat des créances et dettes

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 260		2 260
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	3 287	3 287	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	110 038	110 038	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	3 943	3 943	
Charges constatées d'avance	3 567	3 567	
TOTAL	123 095	120 834	2 260

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 408	12 408		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	25 775	25 775		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 245	33 245		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 305	5 305		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	76 734	76 734		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	107 713				107 713
Report à nouveau	237 204		3 019		240 224
Excédent ou déficit de l'exercice	3 019				1 033
Situation nette	347 937		3 019		348 970
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	951			481	470
Provisions réglementées					
TOTAL	348 888		3 019	481	349 440

Etat des provisions et dépréciations

		Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissements						
Provisions relatives aux stocks						
Provisions relatives aux éléments d'actif						
Amortissements dérogatoires						
Autres provisions réglementées						
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques	- litiges					
	- amendes et pénalités					
	- pertes de change					
	- risque d'emploi					
	- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations						
Provisions pour pensions et obligations similaires		18 328	3 797			22 125
Provisions pour impôts						
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL II		18 328	3 797			22 125
Provisions pour dépréciations						
Immobilisations	- incorporelles					
	- corporelles					
	- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	- Titres mis en équivalence					
	- Titres de participation					
	- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients		2 152		2 152		
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées						
Sur créances reçues par legs ou donations						
Autres dépréciations						
Total III		2 152		2 152		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		20 480	3 797	2 152		22 125
Dont dotations et reprises :	- d'exploitation		3 797			
	- financières					
	- exceptionnelles			2 152		

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	31/12/2020	31/12/2019
		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)			
	TOTAL		
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)			
	TOTAL		
862 - Prestation			
	TOTAL		
864 - Personnel bénévole			
	TOTAL		
	TOTAL GENERAL		
	Répartition par nature de ressources	31/12/2020	31/12/2019
		Crédit	Crédit
870 - Dons en nature			
	TOTAL		
871 - Prestation en nature			
	TOTAL		
875 - Bénévolat			
	TOTAL		
	TOTAL GENERAL		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 750	6 912
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	39 949	36 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	45 699	43 844

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	3 863	4 707
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 863	4 707

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		
	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	3 567	2 978
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	3 567	2 978

Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation		Montant
Espace de rencontre		204 490
Gap		1 688
CCF		67 840
Médiation familiale		152 395
Cesf		34 141
Enquêtes sociales		3 549
Maison d'arrêt		8 294
Aides aux victimes		30 614
Thérapie		3 579
Réaap		50 327
TOTAL		556 917

Ventilation du résultat de l'exercice

	Ventilation du résultat de l'exercice	Montant
Espace de rencontre		-643
Gap		560
CCF		12 672
Médiation familiale		266
Cesf		-6 863
Enquetes sociales		583
Maison d'arrêt		-434
Aides aux victimes		-2 349
Consultation		-5 485
Reaap		2 726
	Total	1 033

Commentaire